



Demande de crédits complémentaires pour les préavis N° 2019/51 « Situation du développement des projets dans le périmètre Pôle Gare. Financement de la part communale à l'infrastructure multimodale de la place de la Gare dans le contexte du projet CFF de l'agrandissement de la gare de Lausanne du programme Léman 2030 », N° 2016/56 « Crédit-cadre 2017-2021 (législature 2016-2021) pour l'entretien et le renouvellement du réseau de distribution électrique » et N° 2020/45 « Crédits-cadres annuels 2021. Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic. Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux. Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels. Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Entretien de surfaces privées communales »

Préavis N° 2022 / 13

Lausanne, le 28 avril 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite plusieurs crédits complémentaires.

La Municipalité sollicite pour les SIL et le Service de l'eau un crédit complémentaire brut de CHF 7'410'000.–, y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, sur le préavis N° 2019/51 « Situation du développement des projets dans le périmètre Pôle Gare. Financement de la part communale à l'infrastructure multimodale de la place de la Gare dans le contexte du projet CFF de l'agrandissement de la gare de Lausanne du programme *Léman 2030* ». Sur ce montant, CHF 6'611'000.– seront à charge des CFF, ce qui implique un crédit complémentaire net de CHF 799'000.–, qui sera financé par prélèvement sur des fonds de réserve et de renouvellement. Ces montants n'ont pas été pris en compte dans le préavis de base.

La Municipalité sollicite également pour les SIL un crédit complémentaire de CHF 8'930'000.–, dont CHF 760'000.– de coûts de matériel et de prestations de tiers, CHF 7'650'000.– de coût de main-d'œuvre interne et CHF 520'000.– d'intérêts intercalaires, sur le préavis N° 2016/56 « Crédit-cadre 2017-2021 (législature 2016-2021) pour l'entretien et le renouvellement du réseau de distribution électrique ». Cette augmentation est due au renchérissement du coût des matières premières et à une application et un suivi plus rigoureux de l'imputation des heures internes. Des recettes d'investissement de CHF 1'170'000.–, non prévues, seront également imputées sur ce préavis.

La Municipalité sollicite enfin pour les SIL un crédit complémentaire de CHF 3'065'000.–, dont CHF 1'880'000.– de coûts de matériel et de prestations de tiers et CHF 1'185'000.– de main-d'œuvre interne, sur le préavis N° 2020/45 « Crédits-cadres annuels 2021. Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic. Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux. Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels. Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Entretien de surfaces privées communales ». Ces travaux supplémentaires entraînent également des recettes supplémentaires pour un montant estimé à CHF 1'480'000.–.

2. Crédit complémentaire sur le préavis N° 2019/51

Le préavis N° 2019/51 « Situation du développement des projets dans le périmètre Pôle Gare. Financement de la part communale à l'infrastructure multimodale de la place de la Gare dans le contexte du projet CFF de l'agrandissement de la gare de Lausanne du programme *Léman 2030* » a permis d'obtenir un montant de CHF 22'400'000.-. Ce montant comprend notamment le financement de la part communale de 9.5% de la construction de l'interface multimodale de la place de la Gare selon la convention avec les CFF. Les coûts liés aux déplacements des réseaux multifluides et de l'éclairage public ont fait l'objet d'une convention spécifique signée ultérieurement avec les CFF. Selon cet accord la répartition des coûts est la suivante : les travaux provisoires, les adaptations et déplacements sont à la charge des CFF. Les extensions et opportunités sont à la charge des services concernés de la Ville.

Conformément à la loi sur la comptabilité des communes, votre Conseil a été informé par une lettre de la Municipalité datée du 8 juillet 2021 de l'engagement des premières dépenses par les SIL et le Service de l'eau fin juin 2021 pour participer aux travaux de génie civil coordonnés par les CFF. La lettre indiquait que la situation serait régularisée par la présentation d'une demande de crédit complémentaire, qui fait l'objet de ce point.

Le besoin de financement concerne les travaux anticipés de la rue du Simplon et de William Fraisse (travaux débutés en juin 2021), les travaux de la place de la Gare (début des travaux prévu à ce jour en 2024) et les travaux du passage inférieur d'Ouchy (travaux débutés en août 2021).

2.1 Aspects financiers

2.1.1 Crédits d'investissement

Le coût des travaux à financer est de CHF 7'410'000.-. La répartition par réseaux est la suivante :

En kCHF	Crédit brut	Montant à charge des CFF	Crédit net
Réseau électrique	1'370	-1'379	-9
<i>Travaux de génie civil</i>	315	-315	0
<i>Matériel et prestations de tiers</i>	624	-192	432
<i>Main-d'œuvre interne</i>	452	-172	280
<i>Taxe de raccordement</i>	0	-700	-700
<i>Intérêts intercalaires</i>	-21	0	-21
Eclairage public	1'282	-1'200	82
<i>Travaux de génie civil</i>	120	-120	0
<i>Matériel et prestations de tiers</i>	894	-840	54
<i>Main-d'œuvre interne</i>	258	-240	18
<i>Intérêts intercalaires</i>	10		10
Gaz	2'259	-2'115	144
<i>Travaux de génie civil</i>	1'213	-1'213	0
<i>Matériel et prestations de tiers</i>	676	-590	86
<i>Main-d'œuvre interne</i>	348	-312	36
<i>Intérêts intercalaires</i>	22		22
Chauffage à distance	687	-687	0
<i>Travaux de génie civil</i>	229	-229	0
<i>Matériel et prestations de tiers</i>	401	-401	0
<i>Main-d'œuvre interne</i>	57	-57	0

<i>Intérêts intercalaires</i>	0		0
Eau (évacuation)	900	-372	528
<i>Travaux de génie civil</i>	900	-372	528
Eau (distribution)	912	-858	54
<i>Travaux de génie civil</i>	204	-204	0
<i>Matériel et prestations de tiers</i>	708	-654	54
Total général	7'410	-6'611	799

Un montant total de CHF 6'903'000.- sera refacturé aux CFF, dont CHF 6'611'000.- via le présent préavis d'investissement, le solde de CHF 292'000.- via le budget de fonctionnement du service de l'eau, ce dernier n'activant pas la main-d'œuvre interne.

Les montants nets à charge des SIL et du Service de l'eau seront prélevés sur les fonds de réserve et de renouvellement des réseaux concernés. De la sorte, ces crédits complémentaires sont neutres sur le plan des investissements.

Le crédit initial de CHF 22'400'000.- est ainsi porté au brut à CHF 29'810'000.- et au net à CHF 23'199'000.-.

2.1.2 Échelonnement des dépenses et des recettes

L'échelonnement prévisionnel des dépenses et des recettes est à ce jour le suivant :

(en milliers de CHF)	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Dépenses d'investissements	3'054	870	865	867	870	6'526
Recettes d'investissements	-3'054	-870	-865	-867	-870	-6'526
Total net	0	0	0	0	0	0

2.1.3 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Les coûts de main-d'œuvre interne et d'intérêts intercalaires facturés au crédit d'investissement sont comptabilisés en recettes dans le budget de fonctionnement.

Les dépenses de cet investissement étant intégralement financées par les CFF et par prélèvement sur les fonds de réserve, elles n'impliquent aucune charge d'amortissement et d'intérêts.

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel suppl. (en EPT)						
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel						
Charges d'exploitation						
Charges d'intérêts						
Amortissements						
Total charges suppl.	0	0	0	0	0	0
Diminution de charges						
Revenus SIL	-340.0	-155.0	-155.0	-155.0	-155.0	-960.0
Revenus service de l'eau	-90.0	-40.0	-40.0	-40.0	-40.0	-250.0
Total net	-430.0	-195.0	-195.0	-195.0	-195.0	-1'210.0

Les coûts de main-d'œuvre interne estimés pour la réalisation des infrastructures du réseau de distribution d'eau se montent à CHF 320'000.-. Le Service de l'eau n'activant pas la main-d'œuvre interne, celle-ci sera facturée aux CFF via le budget de fonctionnement pour un montant de CHF 292'000.-.

3. Crédit complémentaire sur le préavis N° 2016/56

Le préavis N° 2016/56 « Crédit-cadre 2017-2021 (législature 2016-2021) pour l'entretien et le renouvellement du réseau de distribution électrique » a alloué un montant de CHF 68'143'000.-, dont CHF 11'743'000.- de main-d'œuvre interne et CHF 1'570'000.- d'intérêts intercalaires.

La direction des SIL a renforcé les contrôles en matière d'imputation des heures. Ce travail de sensibilisation a porté ses fruits, ce qui entraîne une augmentation générale des heures imputées aux investissements.

En outre, la situation économique engendrée par la crise sanitaire a eu un effet important sur les prix des matériaux et des prestations de tiers, impliquant des dépassements sur ces positions.

3.1 Aspects financiers

3.1.1 Crédit d'investissement

Le crédit complémentaire nécessaire pour compléter le financement se monte à CHF 8'930'000.-, dont CHF 760'000.- de coûts de matériel et de prestations de tiers, de CHF 7'650'000.- de coût de main-d'œuvre interne et CHF 520'000.- d'intérêts intercalaires.

Les coûts supplémentaires de matériel sont largement compensés par des recettes non prévues initialement. De la sorte, ce crédit complémentaire est neutre sur le plan des investissements.

Le crédit initial de CHF 68'143'000.- est ainsi porté à CHF 77'073'000.-.

En kCHF	Crédit alloué par le préavis N° 216/56	Crédit complémentaire	Crédit total
Matériel et prestations de tiers	54'830	760	55'590
Main-d'œuvre interne	11'743	7'650	19'393
Intérêts intercalaires	1'570	520	2'090
Total	68'143	8'930	77'073

Des recettes prévisionnelles pour un montant d'environ CHF 1'170'000.- relatives à des redevances de raccordement et de contribution au renforcement du réseau électrique, dont CHF 936'000.- ont été facturées depuis l'adoption du préavis comme suit : 2017 : CHF 29'000.-, 2020 : CHF 184'000.- et 2021 : CHF 729'000.- Le solde de CHF 228'000.- devrait être facturé en 2022.

Lors de renouvellement d'installations, la puissance de certains postes de transformation est augmentée pour répondre à l'augmentation du soutirage d'énergie. Dans ce cas, les grands clients qui sont connectés à ces postes peuvent être appelés à payer des contributions aux coûts du réseau (CCR) et des contributions au raccordement au réseau (CRR) en fonction du cadre contractuel qui les lie aux SIL. Ces recettes sont généralement prévues dans les crédits d'extension ordinaires, pour les cas de nouveaux raccordements. Aucune recette n'avait été prévue sur le préavis N° 2016/56.

Les recettes d'investissements évoluent de la manière suivante :

En kCHF	Recettes planifiées	Recettes complémentaires	Recettes totales
Recettes d'investissement	-	-1'170	-1'170

La majeure partie de ce montant a déjà été encaissée ; CHF 234'000.- sont encore attendu en 2022.

3.1.2 Échelonnement des dépenses et des recettes

L'échelonnement prévisionnel des dépenses et des recettes est à ce jour le suivant :

(en milliers de CHF)	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Dépenses d'investissements	7'900	1'030				8'930
Recettes d'investissements	-228					-228
Total net	7'672	1'030	0	0	0	8'702

On constate qu'une partie des chantiers de renouvellement couverts par ce préavis se poursuivront jusqu'en 2024 du fait des aléas liés à la coordination des chantiers des différents services intervenant dans le sous-sol.

3.1.3 Conséquences sur le budget de fonctionnement

La main-d'œuvre interne et les intérêts intercalaires facturés aux investissements sont comptabilisés en revenu dans les comptes de fonctionnement. En outre, les coûts d'exploitation du réseau électrique sont couverts par les tarifs d'acheminement de l'électricité.

Le taux d'intérêt appliqué aux SIL, direction commercialisée, est de 2.0%. Les charges d'amortissements et d'intérêts indiqués dans le tableau ci-après sont théoriques. Comptablement, les SIL calculent et enregistrent les charges d'intérêts et d'amortissements en fonction des dépenses réelles. Le tableau récapitulatif ci-dessous tient compte d'une durée d'amortissement moyenne de 35 ans. Les investissements seront toutefois amortis par les SIL en fonction des dépenses effectives et selon les durées de vie standards des différents composants du réseau.

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel suppl. (en EPT)						0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel						0
Charges d'exploitation						0
Charges d'intérêts		95.7	95.7	95.7	95.7	382.8
Amortissements		248.5	248.5	248.5	248.5	994.0
Total charges suppl.	0.0	344.2	344.2	344.2	344.2	1'376.8
Diminution de charges						0.0
Timbre d'acheminement	0.0	-344.2	-344.2	-344.2	-344.2	-1'376.8
Coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires facturés aux investissements	-7'230.0	-940.0				-8'170.0
Total net	-7'230.0	-940.0	0.0	0.0	0.0	-8'170.0

4. Crédit complémentaire sur le préavis N° 2020/45

Le préavis N° 2020/45 « Crédits-cadres annuels 2021 [...] » a notamment alloué un crédit de CHF 13'578'000.– pour couvrir des frais de renouvellement et d'extension des réseaux de distribution du gaz, du chauffage urbain, de l'électricité et du multimédia, y compris CHF 2'580'000.– de coûts de main-d'œuvre interne et d'intérêts intercalaires.

4.1 Réseau d'électricité

Le préavis a alloué CHF 3'915'000.– pour le réseau électrique des SIL, dont CHF 400'000.– pour le remplacement des compteurs électriques. Ce dernier montant avait été diminué par

rapport aux années précédentes (CHF 950'000.– pour le crédit-cadre 2019) en vue du déploiement des compteurs intelligents financé par un préavis spécifique¹.

Or, ce déploiement n'a pu commencer du fait de l'absence de compteurs intelligents certifiés répondants aux exigences fédérales. Une partie de la main-d'œuvre devait être imputée sur ce préavis pour la pose de compteurs intelligents. A ce jour, les remplacements de compteurs sont encore effectués avec des compteurs classiques financés par le crédit-cadre annuel. Un crédit complémentaire de CHF 865'000.–, dont CHF 205'000.– de prestations externes et CHF 660'000.– de main-d'œuvre est nécessaire de ce fait.

En outre, plusieurs nouveaux quartiers qui n'étaient pas annoncés pour 2021 ont dû être raccordés au Mont-sur-Lausanne impliquant des coûts de CHF 1'172'000.– dont CHF 788'000.– de coûts externes, CHF 368'000.– de main-d'œuvre interne et CHF 16'000.– d'intérêts intercalaires. Les recettes résultant des contributions aux coûts du réseau (CCR) et des contributions au raccordement au réseau (CRR), incluant celles liées à la réalisation des bâtiments du premier plan d'affectation des Plaines-du-Loup, et de la participation de tiers au financement de nouveaux postes de transformation se montent à CHF 1'220'000.–.

4.2 Réseau de gaz

L'injection de gaz sur le réseau des SIL est assurée par quatre postes de détente et de comptage répartis entre Lausanne et Gland et raccordés au réseau 70 bar de Gaznat SA. Suite à un contrôle du poste de détente et de comptage de Tolochenaz par l'Inspection technique de l'industrie gazière suisse (ITIGS), certaines installations doivent être mises aux normes. Ces travaux nécessitent un crédit de CHF 265'000.– pour la main-d'œuvre interne. Il y aura CHF 260'000.– de recettes non prévues initialement résultant de participations de tiers au financement de certains chantiers ainsi que des taxes de raccordement des clients.

4.3 Réseau de chauffage à distance

Deux chantiers non prévus en 2021 ont débuté : le premier pour des raisons de sécurité et le second pour des raisons de coordination des chantiers. Ces dépassements n'ont pas été annoncés, les SIL pensant pouvoir compenser ces coûts par des reports d'autres chantiers qui ont finalement aussi été réalisés.

A l'avenue du Grey, 330 mètres de conduites vétustes doivent être remplacées. La thermographie pour la détection de fuite réalisée en 2019 a montré des conduites en très mauvais état, ce qui a été confirmé par des sondages réalisés en 2020.

Dans le cadre d'un chantier coordonné multifluide (eau, gaz et électricité) au chemin de Pierrefleur, un état des lieux a été fait dans les chambres techniques du chauffage à distance qui a montré un important état d'usure des supports des conduites dans le caniveau datant des années 1970. Un assainissement sur une longueur totale de 215 mètres a débuté.

4.4 Aspects financiers

4.4.1 Crédit d'investissement

Le crédit complémentaire nécessaire pour compléter le financement se monte à CHF 3'065'000.–, dont CHF 1'880'000.– de coûts externes, et CHF 1'185'000.– de main d'œuvre interne permet des recettes supplémentaires pour un montant d'environ CHF 1'480'000.– (CHF 1'220'000.– pour l'électricité et CHF 260'000.– pour le gaz).

¹ Préavis N° 2020 / 30 « Déploiement des compteurs électriques intelligents et systèmes de comptage multifluides (2^e volet) », adopté par votre Conseil dans sa séance du 15 décembre 2020.

Les investissements totaux par réseau sont les suivants :

En kCHF	Crédit alloué	Crédit complémentaire	Crédit total
Réseau électrique	4'443	865	5'308
Réseau de gaz	6'005	265	6'270
Réseau de chauffage à distance	2'800	1'935	4'735
Réseau multimédia	330	-	330
Total	13'578	3'065	16'643

Les recettes totales pour les SIL évoluent de la manière suivante :

En kCHF	Recettes planifiées	Recettes complémentaires	Recettes totales
Recettes d'investissement	-5'125	-1'480	-6'605

4.4.2 Échelonnement des dépenses et des recettes

L'échelonnement prévisionnel des dépenses et des recettes est à ce jour le suivant :

(en milliers de CHF)	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Dépenses d'investissements	2'895	100	70			3'065
Recettes d'investissements	-1'155	-205	-120			-1'480
Total net	1'740	-105	-50	0	0	1'585

4.4.3 Conséquences sur le budget de fonctionnement

La main-d'œuvre interne et les intérêts intercalaires facturés aux investissements sont comptabilisés en revenu dans les comptes de fonctionnement. En outre, les coûts d'exploitation du réseau électrique sont couverts par les tarifs d'acheminement de l'électricité.

Le taux d'intérêt appliqué aux SIL, direction commercialisée, est de 2.0%. Les charges d'amortissements et d'intérêts indiqués dans le tableau ci-après sont théoriques. Comptablement, les SIL calculent et enregistrent les charges d'intérêts et d'amortissements en fonction des dépenses réelles. Le tableau récapitulatif ci-dessous tient compte d'une durée d'amortissement moyenne de 20 ans. Les investissements seront toutefois amortis par les SIL en fonction des dépenses effectives et selon les durées de vie standards des différents composants du réseau.

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel suppl. (en EPT)						0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel						0
Charges d'exploitation						0
Charges d'intérêts		17.4	17.4	17.4	17.4	69.6
Amortissements		79.3	79.3	79.3	79.3	317.2
Total charges suppl.	0.0	96.7	96.7	96.7	96.7	386.8
Diminution de charges						0.0
Timbre d'acheminement	0.0	-96.7	-96.7	-96.7	-96.7	-386.8
Main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires facturés aux investissements	-1'192.0	-77.0	84.0			-1'185.0
Total net	-1'192.0	-77.0	84.0	0.0	0.0	-1'185.0

5. Impact sur le climat et le développement durable

Ce préavis ne modifie pas les impacts sur le développement durable mentionnés dans les préavis de base concernés par ces crédits complémentaires.

6. Impact sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a pas de conséquences en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2022/13 de la Municipalité, du 28 avril 2022 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer aux SIL un crédit complémentaire brut du patrimoine administratif sur le préavis N° 2019/51 « Situation du développement des projets dans le périmètre Pôle Gare [...] » de CHF 5'598'00.–, y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, qui se montera au net, après déduction de la participation des CFF au projet et des recettes d'investissements (taxes de raccordement) à CHF 217'000.–, qui seront prélevés sur les fonds de réserve et de renouvellement des réseaux concernés ;
2. d'allouer au Service de l'eau un crédit complémentaire brut du patrimoine administratif sur le préavis N° 2019/51 de CHF 1'812'000.–, qui se montera après déduction de la participation des CFF au projet à CHF 582'000.– qui seront prélevés sur les fonds de réserve et de renouvellement des réseaux concernés ;
3. d'allouer aux SIL un crédit complémentaire du patrimoine administratif sur le préavis N° 2016/56 « Crédit-cadre 2017-2021 (législature 2016-2021) pour l'entretien et le renouvellement du réseau de distribution électrique » de CHF 8'930'000.–, y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, et de porter en amortissement de ce crédit les quelque CHF 1'170'000.– de recettes d'investissements, dont CHF 228'000.– sont encore attendues ;
4. d'allouer aux SIL un crédit complémentaire du patrimoine administratif sur le préavis N° 2020/45 « Crédits-cadres annuels 2021 [...] » de CHF 3'065'000.– y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, et de porter en amortissement de ce crédit les quelque CHF 1'480'000.– de recettes d'investissement attendues ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissement liées aux crédits mentionnés ci-dessus ;

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter